ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ Sciences sociales et politiques

Il est demandé au candidat de répondre à la question posée par le sujet :

- en construisant une argumentation;
- en exploitant le ou les documents du dossier ;
- en faisant appel à ses connaissances personnelles.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Le candidat traitera au choix, soit le sujet A, soit le sujet B.

SUJET A

Ce sujet comporte un document.

En quoi le régime politique britannique a-t-il les caractéristiques d'un régime parlementaire ?

DOCUMENT

La Grande-Bretagne n'a pas de Constitution écrite : ses institutions forgées par l'histoire, n'en sont pas moins dotées d'une étonnante stabilité et dominées par l'exécutif. [...]

L'irresponsabilité politique du monarque est, en régime parlementaire, le corollaire de son effacement après avoir été l'expression de sa puissance [...].

La reine reste un symbole de l'unité nationale et de la permanence de l'État, c'est-à-dire de la Couronne – distincte de la personne du monarque. L'adhésion populaire à la monarchie et à la famille royale a légèrement faibli ces dernières années au vu de ses dissensions², mais reste vivace. [...]

Le Premier ministre est le titulaire réel du pouvoir gouvernemental [...]. Désigné en théorie par le monarque, il l'est en fait depuis la fin du XIX^e siècle par les électeurs, après avoir été désigné par son parti comme le leader. [...] Il préside les réunions du Cabinet³, fixe son ordre du jour, en dirige les débats. [...] Il dispose, par l'intermédiaire du Cabinet, de la totalité du pouvoir exécutif et avec l'appui du parti majoritaire à la chambre de l'essentiel du pouvoir législatif et financier. Mais le parti majoritaire peut le contraindre à la démission, faute d'infléchir⁴ sa politique. [...]

L'hostilité d'une fraction du parti majoritaire [...] aboutit [...] rarement à sa chute. Les crises ministérielles de 1924 et de 1979 – dues au rétrécissement constant de la majorité – font figure d'exception. Ainsi, la censure proposée par l'opposition, trois ou quatre fois par an, n'a aucune chance d'aboutir sauf en cas de dissension interne à la majorité.

Source : *Droit constitutionnel contemporain*, Dominique CHAGNOLLAUD DE SABOURET, DALLOZ, 2015.

1 : conséquence.

2: oppositions

3 : une partie du gouvernement sous l'autorité du Premier ministre.

4: modifier.

17ECESSNC1 Page : 9/13